******

**Direction des affaires culturelles**

**La ville en fête et en musique 2017**

**Appel à projet**

1. **La ville en fête et en musique 2017**

Du 21 au 25 juin 2017, la Ville de Malakoff expérimente une nouvelle formule de la traditionnelle Fête de la ville. Intégrant la Fête de la musique et développant une dimension culturelle et artistique plus importante, la programmation sera plus participative et citoyenne : elle sera construite et animée avec la contribution de divers acteurs de la ville pour en faire un événement singulier, qui ressemble à la ville. L’appel à projet est ouvert aux artistes amateurs et professionnels (la fête de la ville notamment étant prioritairement dédiée aux musiciens amateurs), aux équipements culturels, aux associations, aux services municipaux, économiques etc.

Pour ce faire, la Ville de Malakoff lance un appel à projet visant à construire une programmation renouvelée, diversifiée, riche de l’apport et de l’approche spécifique de chaque porteur de projet partenaire. L’objectif est de susciter la création de projets, d’actions ou d’œuvres spécifiquement produites dans le cadre de cet événement.

Cette démarche permet également de développer des partenariats entre structures culturelles et partenaires issus d’autres champs (social, animation, jeunesse, économique etc) : la dimension culturelle ou artistique de l’événement peut donc être traitée sous des formes variées qui contribueront à la rendre accessible à tous les publics.

En effet, l’événement a vocation à maintenir, voire à renforcer son caractère convivial, populaire et festif. Pensé comme un événement intergénérationnel, il doit permettre aux publics de se rencontrer, d’échanger, de partager des expériences. La programmation veillera à maintenir au moins un temps fédérateur fort et un lieu de centralité. Néanmoins, cette édition 2017 a également vocation à multiplier les actions incitant à un mouvement dans la ville, à des déplacements dans les quartiers contribuant à leur décloisonnement, à une circulation des habitants et des publics.

1. **Une thématique : Déplacements**

Afin de renforcer la cohérence et la lisibilité de l’événement, une thématique lui servira de fil rouge. Celle-ci permet aussi de favoriser et de croiser une multiplicité d’approches, de formes qui enrichiront l’événement.

Cette année, la thématique *Déplacements* a été retenue. Elle offre une diversité d’interprétations, de déclinaisons et d’appropriations possibles à partir de points de vue ou d’approches spécifiques.

En invitant les acteurs de la ville à prendre toute leur place dans la construction et l’animation de cet événement, et à proposer des projets impliquant la participation des publics, un premier déplacement s’opère : structures et habitants quittent leur place de spectateurs pour intervenir en tant qu’acteurs.

Le mot *déplacement* implique une notion dynamique, de mouvement, un changement de place, de position, de lieu : au pluriel, il peut se traduire d’innombrables façons. *Déplacements* renvoie au voyage (dans le temps, dans l’espace, intérieur). Synonyme par extension de migration, exil, exode, traversée, il résonne avec l’actualité internationale. Se déplacer c’est également « aller voir ailleurs », se confronter à l’altérité, à ce qu’on connaît peu ou mal, se rapprocher d’autres cultures, s’éloigner de ses repères ou les questionner.

De façon très concrète, ce thème incite notamment à des mouvements dans la ville, dans les quartiers, à circuler dans l’espace public pour animer physiquement tout le territoire. Ces déplacements urbains peuvent prendre des formes multiples (sportifs, artistiques, chorégraphiques, ludiques, etc.) pour inviter à expérimenter, à lire, à animer la ville autrement. Il permet aussi de proposer des interventions dans divers lieux de la ville et par exemple, pour les structures, d’imaginer des actions hors les murs.

Naturellement, ce thème peut être traité de multiples façons et la question du déplacement physique sur le territoire n’est qu’une possibilité parmi bien d’autres.

**3. A qui s’adresse l’appel à projets ?**

*La ville en fête et en musique* a vocation à proposer un programme d’actions destinées à animer et à valoriser la ville, ses habitants et ses acteurs, à proposer des rencontres, des partages d’expériences favorisant une dimension ou une approche culturelle et/ou artistique. Les projets proposés peuvent bien sûr être abordés de façon pluridisciplinaire (en croisant l’art et la culture avec le sport, l’animation, le jeu etc).

Néanmoins, afin de garantir la dimension conviviale de l’événement, les partenaires qui souhaiteraient proposer des espaces de restauration, décorer l’espace public, agrémenter les lieux qui accueilleront les animations par un mobilier spécifique etc sont également chaleureusement invités à répondre à l’appel à projet.

**A Malakoff**

Cet appel à projet s’adresse aux structures ou porteurs de projets suivants :

* structures culturelles
* artistes ou collectifs d’artistes professionnels ou amateurs
* collectifs d’habitants
* services municipaux
* structures du champ social
* associations
* professionnels du champ artistique ou culturel
* établissements d’enseignement
* acteurs économiques

**En dehors de Malakoff**

Seront destinataires de l’appel à projet des structures ciblées dont les projets seront étudiés dans la mesure où ils s’engagent à :

* proposer une action élaborée en réponse à l’appel à projet et déclinant la thématique retenue
* collaborer avec un ou des partenaires malakoffiots
* conduire un projet impliquant la participation de publics malakoffiots
* proposer une action qui se déroulera sur le territoire de Malakoff.

1. **Modalités et critères de sélection des projets**

Nous attendons de votre projet qu’il puisse :

* Proposer une action de qualité, avec un contenu original, pertinent au regard des objectifs exprimés
* Questionner la thématique *Déplacements*, l’aborder sous un angle original, problématiser un sujet en lien avec le thème : votre projet quelle que soit sa forme (qu’il s’agisse d’un atelier, d’un spectacle, d’une rencontre, d’un parcours, etc.) doit pouvoir offrir au public un éclairage particulier sur la thématique.
* Favoriser la rencontre des publics et la mixité (intergénérationnelle, interculturelle, sociale, interquartiers…)
* Mobiliser un ou des publics identifiés : l’événement s’adresse à tous les publics (enfants, jeunes, adultes, seniors)
* Permettre la participation des personnes en situation de handicap ou de grande exclusion
* Favoriser les pratiques artistiques et culturelles des publics : malgré des délais courts, les projets participatifs faisant l’objet d’un travail préparatoire mobilisant de façon régulière un groupe de publics en vue d’une restitution lors de l’événement seront particulièrement appréciés
* Valoriser la diversité des cultures et des modes d’expression
* Proposer un projet spécifiquement lié au territoire
* Favoriser des partenariats entre structures, réunir autour du projet des acteurs œuvrant dans des domaines différents sera un atout
* Contribuer à l’esprit convivial et festif de l’événement
* Veiller à la qualité esthétique de l’intervention (notamment s’il s’agit d’une action artistique, de décor de l’espace urbain, d’un projet nécessitant une structure implantée dans l’espace public, etc.)
* Rendre l’événement écoresponsable et durable
* Etre techniquement faisable (la validation de la faisabilité technique sera à la discrétion des services techniques de la Ville)
* Faire l’objet d’un dossier complet
* Faire l’objet d’un dépôt du dossier de candidature dans les délais (avant le 26 février à minuit)
* Se dérouler à Malakoff.

Une commission se réunira début mars 2017 afin d’étudier, d’évaluer selon les critères pré-cités et de sélectionner les projets retenus, mais aussi de déterminer les formes de soutien que la Ville pourra leur apporter.

Cette commission sera composée :

* d’élus de la Ville de Malakoff
* de cadres des directions de la culture, des initiatives publiques et de la vie associative, de la jeunesse et des services techniques de la Ville de Malakoff
* d’un professionnel de l’art et de la culture.

Les structures candidates pourront télécharger sur le site Internet de la Ville www.ville-malakoff.fr :

* le présent cahier des charges
* la fiche de présentation du projet à compléter.

Un plan interactif de la ville est disponible sur le site internet de la Ville.

1. **Soutien de la Ville aux projets**

Le soutien que la Ville pourra apporter aux projets retenus pourra prendre différentes formes :

* Suivi du projet et de sa mise en œuvre
* Aide à la recherche de salles et/ou mise à disposition de salles municipales
* Mise à disposition de matériel technique et logistique (dans la limite du parc existant et de sa disponibilité)
* Aide à la recherche de public(s) dans la mesure où elle vient accompagner une démarche initiée en amont par le porteur de projet
* Aide à la recherche d’artistes ou d’intervenants pour des ateliers
* Mise en réseau
* Soutien financier ( le montant de la subvention allouée au projet par la Ville ne pourra pas être égal au coût total de l’action).

Outre cet accompagnement, la Ville offrira de la visibilité à votre initiative qui s’inscrira dans une programmation riche sur laquelle la Ville communique largement.

La participation à cet événement thématique vous permettra d’élargir à la fois vos relations avec les différentes structures de Malakoff mais aussi d’aller chercher de nouveaux publics.

Les différents porteurs de projets dont les candidatures auront été retenues seront invités à une rencontre (vers le 10 mars : date à confirmer) qui leur permettra de faire connaissance, de présenter leurs projets et d’échanger sur la thématique. Ce sera aussi l’occasion de trouver des partenaires, de croiser ou mutualiser des projets.

Le projet retenu, son organisation, les engagements du porteur de projet, de ses partenaires éventuels et de la Ville feront l’objet d’une convention.

1. **Engagements des porteurs de projets sélectionnés**

Chaque structure dont le projet aura été sélectionné s’engage à :

* mettre en œuvre le projet sélectionné tel qu’il est présenté dans la fiche synthétique, sauf si les évolutions proposées après la sélection du projet (contenu, forme, partenaires, lieu etc) ont été explicitement validées par la Ville
* tenir la Villes informée, dans les meilleurs délais, de tout arrêt du projet
* à impliquer la Direction des affaires culturelles, en charge de la coordination de l’événement, dans chaque étape du projet et à lui envoyer un calendrier ajusté des interventions afin de permettre un suivi optimal du projet
* à restituer tout ou partie de la subvention attribuée si le projet sélectionné n’est pas mis en œuvre pour tout ou partie ou si sa mise en œuvre ne respecte pas le cahier des charges
* à rendre publique l’aide reçue par la mention de la Ville et de son logo sur tout document ou support de communication.

1. **Evaluation**

Toute initiative retenue au titre de l’appel à projet fera l’objet d’une évaluation menée par la structure porteuse du projet.

Il lui sera demandé de renseigner une fiche bilan et de participer à une réunion afin de partager collectivement, avec la Ville et les acteurs de l’événement, un bilan qui permettra d’évaluer les réussites et les axes d’amélioration en vue d’une édition future.

1. **Calendrier**

* du 25 janvier au 26 février 2017 inclus : appel à projets
* fin février : commission de sélection des projets
* semaine du 6 mars : information des candidats par courrier électronique sur les résultats de la commission de sélection des projets
* mi-mars au plus tard (date à confirmer) : réunion des porteurs de projets retenus